



ÉCOLE DE L'AIR

Conseil d'administration
séance du 7 juillet 2020

Délibération relative à la création de l'unité de recherche de l'École de l'air

Vu le décret n°2018- 1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'air

Vu le rapport du HCERES du 05 février 2020 relatif à l'évaluation du CRÉA

Vu la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche du 16 avril 2019 relative à la fin de la labellisation nationale des équipes d'accueil

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

La création de l'unité de recherche **UR CRÉA : Centre de Recherche de l'École de l'Air**

Article 2 :

L'inscription du CRÉA au Répertoire National des Structures de Recherche (RNSR) en vue de l'obtention d'un numéro national.

Article 3 :

Le rattachement du CRÉA au PhD Programm *Défense et Sécurité* porté par Aix-Marseille Université (AMU) et aux Ecoles doctorales

- ED 67 Sciences juridiques et politiques ;
- ED 184 Mathématiques et Informatique
- ED 353 Sciences pour l'ingénieur : mécanique, physique, micro et nano-électronique
- ED 356 Cognition, langage, éducation
- ED 372 Sciences économiques et de gestion de AMU.

Article 4 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air.

Le président du conseil d'administration

Pour : 24

Contre : 0

Absentions : 0

